



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 DECEMBRE 2021 A 20 HEURES**

Présents : M. Roland ONIMUS, Maire – MM. Jean-Marc PILOT, Frédéric BRENDER, Mmes Edith ZANINETTI, Martine LUTHRINGER, Adjoints.

MM. Pierre REMY, Jean-Luc LINDECKER, Daniel GODINAT, Dominique RUEFF, Thierry SALTZMANN, Bernard RAILLARD, conseillers municipaux.

Mmes, Anne MANDRAS, Erika HELM-KUPPEK, conseillères municipales

Absents excusés : Mme Nathalie BERNARD-WACK, procuration à Mme Anne MANDRAS.
Mme Céline MIEHE, procuration à Mme Anne MADRAS.
Mme Claire RADZUWEIT, procuration à M. Daniel GODINAT
Mme Linda MANA.
M. Guillaume SEVIN, procuration à Erika HELM-KUPPEK (arrivé à 21 h 15)

Date de la convocation : 10.12.2021



ORDRE DU JOUR

1. Appel des conseillers.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Lecture de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de la précédente séance.
5. Commission communale consultative des sapeurs-pompiers volontaires : nomination d'un représentant élu.
6. Agence d'urbanisme de la région mulhousienne : nomination d'un délégué suppléant et vote de la participation pour 2022.
7. Panneau lumineux.
8. Lotissement des Eglantines : autorisation de division du lot n° 2.
9. Création poste agent administratif agence postale.
10. Tarifs divers 2022.
11. Budget eau/assainissement : fixation du prix de vente eau et assainissement 2022.
12. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement année 2020.
13. Autorisation de virement de crédits.
14. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022.
15. Délégation de signature : information.
16. Informations communiquées par les Adjoints.
17. Divers.



1. APPEL DES CONSEILLERS

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Frédéric BRENDER est désigné secrétaire de séance.

3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

4. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE SEANCE

Avant de passer à l'approbation du procès-verbal, M. le Maire demande des explications sur l'intervention de M. Guillaume SEVIN, au nom de l'opposition lors de la dernière séance, notamment sur le fait "qu'elle ne reconnaît pas la légitimité morale de l'exécutif ci-présent" et d'avoir quitté la salle. En l'absence de M. Guillaume SEVIN, M. Bernard RAILLARD et Mme Erika HELM-KUPPEK font part de leurs griefs sans donner plus d'explications sur "la non reconnaissance de la légitimité de l'exécutif".

D'autre part, l'opposition a adressé un mail à l'ensemble du Conseil Municipal (voir ci-dessous l'intégralité).

Réactions de l'opposition suite au comportement très malhonnête des citoyens ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER, conseillers municipaux de BANTZENHEIM

"Bonjour,

A titre liminaire, nous rappelons que le pass sanitaire ne peut pas être demandé à un élu dans le cadre de ses "activités politiques et démocratiques." Le conseil constitutionnel a rappelé cet élément dans le cadre de sa décision 2021-828 DC.

Prenant acte du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 octobre 2021, nous sommes à nouveau contraints de constater des manipulations des faits et des tournures suggérant la mauvaise foi voire la mesquinerie des sieurs ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER.

Nous voterons contre ce PV instrumentalisé au gré du Point 4 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021, et exigeons que la bande enregistrée ad-hoc nous soit remise.

Nous exigeons la suppression de la totalité du point **10.4 dudit PV**.

De fait, il est malhonnête, dans le cadre du fonctionnement normal de la démocratie, de prétendument citer à charge des personnes sans qu'elles n'aient la possibilité d'y opposer leur démenti.

De fait, il est malhonnête d'employer un ton dédaigneux à l'égard de M. Bernard Raillard, et de déformer ses propos afin de les instrumentaliser.

De fait, il est malhonnête d'user du même procédé contre M. Guillaume Sevin, dans le but de façonner de toutes pièces un procès d'intentions. Il est calomnieux de déformer et instrumentaliser ses propos à des fins purement politiciennes.

De fait, nous gardons aussi en tête **le mensonge qu'a répandu Mme ZANINETTI** (officiellement par manque de vérifications) au sujet de M. Lemoine, et n'oublions pas le vieil adage : "diffamez, diffamez, il en restera quelque chose."

Accuser M. LEMOINE de menacer autrui au moyen d'une arme à feu, ne pouvait qu'entraîner des conséquences délétères pour celui-ci. Âgé de plus de 90 ans, M. LEMOINE aurait même pu être mis en danger. Le stress est délétère, il est impossible de l'ignorer.

Nous sommes ainsi surpris qu'il n'ait pas été fait davantage attention à la santé de cet habitant de Bantzenheim, avant de colporter avec légèreté "**des rumeurs mensongères**"...

Mme ZANINETTI s'est ensuite excusée devant la commission urbanisme (nous attendons qu'elle le fasse en séance plénière, avec mention éventuellement dans la presse afin de laver l'honneur

et la réputation de M. LEMOINE), mais le mal était déjà fait, et des conséquences délétères pourraient perdurer pour M. LEMOINE injustement mis en cause et pointé du doigt.

Nous n'oublions pas que la mairie est en conflit avec M. LEMOINE sur de nombreux sujets, aussi bien sur la cabane à sel qui baisse de fait sa qualité de vie, qu'au sujet du nom du "Musée Lemoine de la Moto", ou d'autres éléments gênants dont la mairie n'a jamais fait état en séance du Conseil Municipal.

De plus, nous rappelons que **le Conseil Municipal a vocation à régler les problèmes apparaissant dans le village**. Le Conseil a vocation à travailler au profit de tous les citoyens, en toute transparence. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

De plus, il ne faut pas confondre la propre inaction de "certains", avec la réalité de ce que seraient en droit d'attendre les habitants de Bantzenheim.

A ce titre, nous gardons en tête le fait que de nombreuses doléances d'habitants ne sont jamais présentées en séance du Conseil. De nombreux habitants nous ont ainsi fait remonter des éléments, parfois anciens.

Souvent, leurs problèmes ne sont pas réglés et il leur est répondu en substance "on n'y peut rien, ce n'est pas de notre faute."

Il est triste que les sieurs ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER se prétendent à ce point impuissants face à la fatalité quotidienne...

De plus, nous sourions quelque peu à la vue de la faute d'orthographe qui s'est subrepticement glissée au cœur de ce passage d'un document censé être officiel. **Celui-ci sonne en cela faux de A à Z.**

Nous rappelons enfin que MMS Erika HELM, Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN, avaient proposé leur aide ainsi que celle d'une dizaine de personnes à l'occasion de la crise sanitaire. Ils disposaient de compétences, de bénévoles, de masques, de couturières compétentes, de tissus et d'un expert en normes capable de guider leurs actions. Ils disposaient de contacts avec des médecins et avec un épidémiologiste, membres de leur comité de soutien. Ils ont entretenu avec les médecins, tout comme avec divers élus du secteur, davantage ouverts, réactifs et pragmatiques.

De nombreuses personnes sont décédées à cette époque-là. Beaucoup d'erreurs ont été commises, à tous niveaux hiérarchiques, et Bantzenheim n'y échappe pas.

Beaucoup de gens appelaient à l'union afin de lutter contre une pandémie inédite, et les sieurs ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER ont choisi le renfermement sur eux-mêmes, avant de mentir à des fins bassement politiciennes dans la presse.

Autant de mensonges, qui s'ajoutent à une autre série de choses gênantes ou malsaines...

Nous exigeons en outre, au **point 10.11**, que soit inscrit le fait que l'opposition, dans son ensemble, rejoints par deux dizaines d'habitants de la rue de Bâle, s'opposent à la sur-urbanisation de leur cadre de vie. Conseillés par un avocat spécialiste du droit de l'environnement, ils souhaitent protéger les espaces verts de leurs quartiers.

M. Salvatore AMODIO estime qu'il s'agit d'une trahison des promesses de campagne. "Les promesses n'engagent que ceux qui y croient", avait précisé M. PILOT, comme pour justifier par un trait d'esprit ce qu'on appelle plus vulgairement un mensonge.

Cet élément ayant été évoqué en séance du Conseil Municipal, nous rappelons que les acheteurs doivent être informés par le vendeur -c'est-à-dire la commune- du contexte complexe,

et des procédures potentielles qui seraient engagées par le voisinage et l'opposition afin de protéger l'espace de verdure en question. Qu'ils achètent en connaissance de cause un terrain, et le contexte afférent.

Enfin, nous sommes plus que surpris par le fait que des terrains ne soient pas vendus "libre d'architecte." Comment s'étonner du fait que des habitats cubiques standardisés soient construits à la chaîne, alors que les acheteurs sont limités d'emblée dans leur liberté de choisir la forme et l'aspect du futur cocon dans lequel ils s'installeraient.

Quel intérêt voient les sieurs ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER dans cette obligation de passer par un organisme immobiliser bien précis ? D'autres carrés NEOLIA ne sont pourtant pas connus à Bantzenheim pour leurs "qualités esthétiques".....

Nous n'oublions pas que nous avons déjà dû faire appel à la CADA car les sieurs ONIMUS, ZANINETTI, PILOT et BRENDER s'opposent régulièrement aux notions de transparence, bafouant les droits des citoyens en général et de l'opposition en particulier.

Quel horrible secret ont-ils à cacher, qu'ils aient à ce point peur d'ouvrir leurs petits tiroirs ???

En conclusion, l'opposition municipale refusera à nouveau de cautionner un simulacre de démocratie le 14 décembre à 20h00.

L'opposition refusera de voter des points de l'ordre du jour qui seront, -de fait à l'aune du contexte-, potentiellement faussés, incomplets et illégitimes.

NB. Nous voyons avec bonheur les bonnes idées et l'énergie de Mme Céline MIEHE, et l'encourageons à continuer. A l'aune du respect que nous avons pour elle, nous sommes prêts par exemple à mobiliser des bénévoles pour l'aider à monter un pique-nique républicain. Les bonnes idées, l'enthousiasme et le dévouement au profit des autres, doivent être encouragés !

Suite à ce mail, une mise au point est faite sur l'obligation du pass sanitaire lors de certaines réunions ou manifestations.

Interventions de M. PILOT et Mme ZANINETTI, outrés par les propos tenus dans ce mail et donnant les explications sur différents points.

Quant à la modification du procès-verbal sollicitée par l'opposition, les membres du Conseil Municipal, présents à la précédente séance, la refusent.

En conséquence, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

5. COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Sur proposition de M. le Maire, Mme Martine LUTHRINGER est désignée comme représentante de la Commune.

6. AGENCE d'URBANISME DE LA REGION MULHOUSIENNE

↳ **Nomination d'un délégué suppléant** : M. Daniel GODINAT.

↳ **Participation 2022** : le Conseil Municipal vote la participation de l'année 2022 qui s'élève à 1 000 €.

Mme Edith ZANINETTI rappelle le rôle de l'A.U.R.M.

7. PANNEAU LUMINEUX

M. Frédéric BRENDER, adjoint chargé de la commission information, présente le projet de la société LUMIPLAN pour l'acquisition d'un panneau lumineux double face qui serait installé devant la mairie. Après en avoir pris connaissance du coût (soit achat, soit location), et sur proposition de la commission info, le Conseil Municipal vote pour la formule location sur 8 ans au prix de 3 302 € HT/an.

M. Thierry SALTZMANN demande des explications sur la teneur de la maintenance incluse dans le coût. En cas de vandalisme, il faudra voir au niveau de l'assurance pour que ce mobilier urbain soit assuré.

Le secrétariat de la mairie sera chargé de la mise en place des informations sur ce panneau.

8. LOTISSEMENT DES EGLANTINES : division du lot n° 2

Lors de la séance du 7 septembre, le Conseil Municipal avait donné son accord pour la vente du lot n° 1 pour la réalisation du projet présenté par NEOLIA, précisant que le terrain serait vendu directement au particulier. Au vu du projet de la construction de deux maisons jumelées, le Conseil Municipal autorise la division du lot n° 1 en 2 parcelles.

M. Thierry SALTZMANN redemande le prix de vente du terrain. // C'est 15 000 € l'are.

9. CREATION POSTE AGENT ADMINISTRATIF AGENCE POSTALE

Le Conseil Municipal donne son accord pour la transformation du poste de l'employée de l'agence postale du CDD en CDI.

M. Jean-Marc PILOT tient à signaler que cette agence a un très bon rendement.

10. TARIFS DIVERS

Sur proposition de la commission des finances, réunie le 9 décembre dernier, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour la location de salles communales, avec effet du 01.01.2022, ces tarifs n'ayant pas été modifiés depuis de nombreuses années :

- ↳ **Maison du citoyen** : 40 € pour la location/jour
70 € pour la location/week-end
- ↳ **Salle des fêtes** :
 - période sans chauffage : 100 €/jour
160 €/week-end
 - période avec chauffage : 160 €/jour
220 €/week-end

M. Bernard RAILLARD demande que ces tarifs soient communiqués dans le flash info "Bantzenheim, ça bouge".

11. BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT : fixation du prix de vente eau et assainissement

Après examen par la commission des finances, le Conseil Municipal vote les tarifs suivants pour l'année 2022 :

11.1 Compteurs (par semestre) :

↳ ½ pouce	6,84 €
↳ 1 pouce	12,75 €
↳ Gros calibre	65,09 €

11.2 Taxes (le m³) :

↳ Eau	1.030 €
↳ Assainissement	0.550 €

M. Bernard RAILLARD évoque de nouveau les puits non déclarés qui réinjecteraient l'eau dans le réseau.

12. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ET DE L'ASSINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Le rapport a été adressé à chaque conseiller avec la convocation. Celui-ci n'appelle aucune observation.

Arrivée de M. Guillaume SEVIN à 21 h 15.

13. AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS

Notre budget 2021a été établi en tenant compte de la réforme fiscale mais en retenant les montants nets à percevoir ou à restituer. Ainsi nous avons prévu des crédits en recettes au 74834 État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières, aucune recette au 73111 IDL et une dépense au 73918 - Autres reversements sur autres impôts locaux ou assimilés.

En fait, la dépense liée au coefficient correcteur est à inscrire au 739118 - Autres reversements de fiscalité.

Les services centraux viennent de nous informer que les opérations qui affectaient la fiscalité directe locale devaient être comptabilisées pour leur montant brut et non pas pour leur montant net.

Cela nous oblige à prendre une décision modificative pour 2021 :

- ↳ En recettes de fonctionnement pour un montant de 941 824 € décomposé comme suit :
 - au chapitre 73 article 73111 pour 939 754 €.
 - au chapitre 74 article 74834 pour 2 002 € (pour l'équilibre : montant perçu de 333 331 + 337 118 = 670 449 € montant inscrit au BP 2021 : 668 447 € soit 670 449 - 668 447 = 2 002 €).
 - au chapitre 73 article 7318 pour 68 € (pour arriver à l'équilibre, on aura bien une recette à cet article et rien n'a été budgété).
- ↳ En dépenses de fonctionnement au chapitre 014 article 739118 pour 1 217 396 €.
- ↳ En dépenses de fonctionnement au chapitre 014 article 73918 pour - 275 572 € (imputation erronée).

14. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2022

Afin de pouvoir faire face aux dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022 de la Commune, du budget annexe eau/assainissement, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à mandater les dépenses d'investissements dans la limite du ¼ des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 2021.

15. DELEGATION DE SIGNATURE : INFORMATION

15.1 Droit de préemption pour information

Demandes présentées par :

- ↳ Maîtres PFISTER & BUGGY, notaires à HOENHEIM. Propriété sise 13 rue de la Hardt, cadastrée section 6 n° 519/108 et n° 520/108, d'une superficie totale de 24 a 56 ca.
- ↳ Maître Fabrice PIN, notaire à SOULTZ. Propriété sise 29 B rue de Rumersheim, cadastrée section 5 n° 321/93, d'une superficie de 8 a 12 ca.
- ↳ Maître Christophe SCHMITT-SAURET, notaire à RIEDISHEIM. Propriété sise rue de Bâle, cadastrée section 2 n° 188/58, d'une superficie de 5 a 83 ca.
- ↳ Maître David ANGLESIO, notaire à SAINT-DIE-DES-VOSGES. Propriété sise rue des Jardins, section 1 n° 175/11 et 11, d'une superficie totale de 56 a 87 ca.

La Commune n'exerce pas son droit de préemption.

16. INFORMATIONS PRESENTEES PAR LES ADJOINTS

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

16.1 Ecoles

Le 8 novembre, conseil d'école RPI en 2 parties, une partie commune et une partie spécifique à chaque école.

Remerciements au Maire et aux services municipaux pour la réactivité et le soutien aux écoles.

Deux parents souhaitent intégrer le groupe de travail du conseil des enfants.

16.2 SPLEA

Réunion entre élus représentants la M2A et les communes de BANTZENHEIM, CHALAMPE, HOMBOURG et OTTMARSHEIM. Pas de décision concernant le changement de statut juridique de la SPLEA et souhait de trouver un consensus avec les communes de la bande rhénane.

Rencontre service petite enfance M2A, Commune de BANTZENHEIM et SPLEA pour les locaux du périscolaire. Cette rencontre fait suite à des problèmes d'intervention pour travaux et d'investissement : la SPLEA et la M2A mettront en place des conventions avec la Commune. Les services techniques de la Commune gèreront les interventions des travaux et feront un point d'investissement avec M2A dans le cadre des travaux "propriétaire".

16.3 Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Réunion du syndicat le 2 novembre.

Changement de statuts et de nom : le syndicat devient "Territoire d'Energie Alsace" et les pouvoirs de cette structure seront augmentés notamment sur l'accompagnement des collectivités.

16.4 Culture animation

Réunion de la commission les 20 octobre et 7 décembre :

- ↳ Demande de budget : accord de principe pour des dépenses pour le marché, sur devis et validation (animation marché estival – proposition d'achat de tote-bag).
- ↳ Elargir le marché à des commerçants supplémentaires. Chaque membre de la commission peut rechercher un commerçant.
- ↳ La commission a décidé d'organiser un marché de Noël en 2022 et propose au Conseil l'organisation d'un pique-nique républicain.
- ↳ Partie médiathèque : légère baisse des adhésions.

16.5 Forum M2A (GRHMSA et CAF)

MM. SEVIN et RAILLARD quittent la salle.

Possibilité de partenariat avec des professions médicales et paramédicales du groupement hospitalier Mulhouse sud Alsace.

16.6 OMSAL

Le 25 novembre, AG ordinaire et extraordinaire : peu de participants. L'AG extraordinaire a dû être reconvoquée. Elle a eu lieu le 7 décembre avec l'approbation de la modification des statuts. Les comptes de l'OMSAL restent toujours excédentaires sans la dotation 2021 de la Commune.

(Retour de MM. SEVIN et RAILLARD).

Remerciement à la Commune pour l'achat des gobelets réutilisables qui seront distribués aux associations.

Mme Erika HELM-KUPPEK revient sur le projet de la commission culture/animation pour l'organisation d'un marché de Noël en 2022 sachant que l'ACL/MJC en organise un.

Il faudra effectivement voir avec cette association.

16.7 Conseil des enfants

Réunion de la commission pour la création du Conseil des enfants le 9 décembre.

La campagne et l'élection du Conseil Municipal des enfants seront mis en place à la rentrée 2022 /2023 pour permettre de préparer ces échéances avec les enseignantes et avoir un mandat sur les années scolaires. Les classes retenues : enfants de CE1/CE2/CM1/CM2. La durée du mandat sera de 2 ans et le nombre de conseillers est fixé à 8 enfants.

M. Bernard RAILLARD demande s'il y aura la parité. // Cela dépendra des candidatures.

Informations communiquées par Mme Edith ZANINETTI, 2^{ème} Adjointe au Maire

16.9 Salle des sports

Projet de la salle de convivialité : présentation des devis en janvier en commission technique chargée de travailler sur ce projet.

16.10 Pôle médical

Réunion de chantier tous les jeudis. Réception prévue fin mars début avril si pas de problèmes en raison de la crise sanitaire.

16.11 Divers

Actuellement, problème de délais pour avoir les fournitures.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^{ème} Adjoint au Maire

16.12 Commission information et communication

- ↳ Bulletin communal : plus qu'un en fin d'année.
- ↳ Panneau lumineux : vu en commission.

16.13 Vie associative

- ↳ AG du Club Sportif du Chien de Travail : nouveau Président → M. SCHUPP après 15 années de présidence de M. FRIGART à qui le Conseil Municipal adresse tous ses remerciements pour le travail effectué. 130 membres.
- ↳ AG Festivités et Traditions : jeune association lourdement touchée par la crise sanitaire → annulation de deux manifestations en 2021. Association dynamique. Une quinzaine de membres.
- ↳ AG FCB (sortie de M. SEVIN) : 2^{ème} saison morte. Reprise de l'activité : 3 équipes séniors + quelques équipes de jeunes. Difficulté à trouver des bénévoles pour l'encadrement. Quelques entrées nouvelles au comité.
- ↳ AG Nashville Country : 21 membres. Concerts de jazz de 2020 et 2021 annulés → manque à gagner pour l'association qui assurait la restauration.
- ↳ Tennis club : Président → M. Sébastien SCHOENECKER. Remerciements à M. Grégory BUCH qui a œuvré pendant plusieurs années en tant que Président.
- ↳ AG des Quilles : à laquelle ont assisté MM. Roland ONIMUS et Jean-Marc PILOT. Parole à Jean-Marc PILOT : Président → M. Richard MARQUARDT. Remerciements à Mme ALLEMAND pour son investissement dans cette association pendant plusieurs années.
Remise de la médaille de vermeil du monde associatif du Haut-Rhin à Mme Francine SEILLER pour 60 années de bénévolat.

Remerciements de toutes les associations à la commune pour l'aide financière.

M. Frédéric BRENDER incite les membres du Conseil Municipal à apporter un soutien aux associations par leur présence lors des manifestations.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^{ème} Adjointe au Maire

16.14 Fête des Aînés

En raison de l'annulation de la fête des aînés, un colis repas a remplacé le repas traditionnel et a été distribué à la salle des fêtes, en même temps que le colis.

16.15 Environnement

Plan communal de sauvegarde : visite des bâtiments communaux (ERP) → vérification des coffrets (à mettre aux normes).

Les commissions environnement de BANTZENHEIM, CHALAMPE, OTTMARSHEIM et NEUENBURG ont été invitées le 4 novembre par ALSACHIMIE et BUTACHIMIE : présentation du bilan.

16.16 Sécurité de l'église

Les panneaux sont commandés mais pas encore livrés.

16.17 Festivités jumelage

Les clés USB du film vidéo ont été distribuées aux familles de BANTZENHEIM et remises directement à GONTAUD par les personnes ayant participé au Marché de Noël de GONTAUD.

17. DIVERS

17.1 EHPAD Les Molènes : réhabilitation de 11 chambres côté Est. Le chantier avance bien.

17.2 M2A : forum du 29.11 (déjà évoqué par M. Jean-Marc PILOT). Premier forum réorganisé depuis la crise sanitaire.

Travaux : ZOO Horizon Afrique → retard de deux mois. Rencontre avec les riverains.

17.3 Rue de Bâle

Circulation de camions "Gravière de la Thur" : un courrier co-signé avec les maires des communes de BLODELSHEIM, RUMERSHEIM sera adressé la société EIFFAGE CONSTRUCTION qui gère le transport de gravières qui part d'ASPACH jusqu'à BLODELSHEIM concernant le trafic des camions.

17.4 Acquisition de tablettes

Une tablette sera remise prochainement à chaque conseiller après établissement d'une charte, afin de faciliter l'envoi de documents. Une formation sera prévue.

17.5 Anniversaires

↳ Mme Réjane SCHAEFFER

↳ M. Daniel GOUNAUD

↳ Mme Lucette ZAISER

Remerciements de leur part.

17.6 Dates réunions de Conseil Municipal 2022

↳ 25 janvier à 19 h

↳ 1^{er} mars à 20 h

↳ 12 avril à 20 h

↳ 24 mai à 20 h

↳ 28 juin à 20 h

OBSERVATIONS DES ELUS

M. Jean-Marc PILOT relate l'article paru dans le journal l'Alsace : BANTZENHEIM a les taux d'imposition les plus bas du Haut-Rhin en 2020, en taux cumulé et en taux commune.

On peut se féliciter de voir un tel résultat pour nos concitoyens et remercier nos prédécesseurs qui nous ont laissé une gestion saine.

Jean-Luc LINDECKER souhaiterait qu'en période de Noël le marché de la place soit animé par de la musique de Noël.

M. Frédéric BRENDEUR revient, dans un premier temps, sur le mail émanant de l'adresse mail de M. Bernard RAILLARD pour attirer l'attention de l'opposition sur la dangerosité de nommer des personnes et d'être à la limite de les insulter. Il demande, dans un deuxième temps, de bien vouloir donner des explications sur les propos écrits dans ce mail étant donné la difficulté à les comprendre, réponse qu'il n'obtient pas, M. Guillaume SEVIN quittant la salle pour répondre au téléphone. A son retour, M. Frédéric BRENDEUR s'insurge sur le comportement de celui-ci estimant que son attitude est un manque de respect même si ce dernier lui précise qu'il se devait de répondre à cet appel.

M. Guillaume SEVIN répond que l'opposition a fait énormément de propositions (des élus demandent lesquelles) qui n'auraient pas été prises en compte et qu'il a l'impression que leur enthousiasme n'est pas partagé. Revenant sur la pandémie début 2020 et des termes tenus dans le mail, des élus s'en trouvent offusqués sachant qu'à ce moment-là le nouveau conseil n'était pas encore installé et que l'ancien a géré au mieux la crise sanitaire rappelant que des élus ont été lourdement affectés par La COVID 19.

A ces paroles s'ensuit un échange finalisé par une intervention de M. Jean-Marc PILOT sur la nécessité de travailler ensemble pour le bien de la Commune.

Mme Anne MANDRAS, intervenant en nom de Mme Céline MIEHE, indique un manque de signalisation des locaux de l'ACL/MJC aux abords du complexe sportif et dans le village. // Cela sera vérifié. D'autre part, elle signale un défaut d'éclairage extérieur aux abords des locaux du périscolaire. Enfin, il faudrait installer un panneau d'affichage à l'extérieur, afin de pouvoir communiquer les informations nécessaires aux parents qui actuellement ne peuvent entrer dans les locaux. Elle signale aussi un dysfonctionnement des volets roulants dans les locaux du "CERCLE ASSOCIATIF" //. Cela a été constaté : il s'agit d'un problème de motorisation.

Mme Edith ZANINETTI adresse ses remerciements à la commission technique et au service technique pour le travail effectué sur les illuminations de Noël et en particulier à M. Thierry SALTZMANN pour son idée de demander du tissu de Noël à la M2A pour les décorations.

M. Bernard RAILLARD demande si des suites ont été données aux courriers de réclamations contre les nuisances de chats errants. // Un arrêté a été pris pour effectuer une opération de capture de chats. Il attire aussi l'attention sur la présence de deux chiens imposants dans la propriété sise 61 rue du Général de Gaulle, car il trouve que la hauteur de la clôture est insuffisante pour assurer une bonne sécurité notamment pour les enfants.

M. Dominique RUEFF, au vu de la recherche de fuite d'eau rue de Strasbourg, indique que la canalisation d'eau potable passerait sur des propriétés privées, côté impair de la rue. // Cela sera à vérifier même s'il semble difficile de le modifier.

La séance est close à 22 h 35.